

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	27.05.2014	10:19		DEAS	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Groupe socialiste		Lié à: ad 14.131
Titre: Amendement au projet de résolution Pascale Gazareth, 14.131, du 29 avril 2014, Blanchâtel: l'Etat doit aider les employés qui paieront les pots cassés!		
Contenu: Premier paragraphe: Les décisions sont tombées, le linge sale neuchâtelois passera désormais aux bains... à Yverdon. Blanchâtel licencié, et c'est donc d'abord les employés, en l'occurrence surtout les employées, qui paieront le prix de l'efficacité économique voulue en créant Blanchâtel sous forme de société privée plutôt que publique. En raison de ce choix créateur, nous estimons que les collectivités publiques ont une responsabilité morale particulière envers ces employés. <i>En citant cet exemple de licenciements, nous aimerions une fois de plus encourager le Conseil d'Etat, afin que dans une telle situation, il mette tout en œuvre pour permettre aux personnes licenciées de retrouver rapidement un emploi.</i> Deuxième paragraphe inchangé.		
Motivation (facultatif):		

